

## La défense des ports algériens



La nécessité de créer sur le littoral de notre grande Colonie africaine un réseau de défenses sur lesquelles nous puissions nous appuyer en toutes éventualités, a eu pour conséquence, le renforcement progressif des Défenses mobiles.

Véritable cauchemar pour l'Europe, la fameuse conférence d'Algésiras, que d'aucuns voudraient voir reprendre, nous acculera peut-être, avant qu'il soit longtemps, à une solution brutale, peu désirable. Mais cette solution, quel qu'en puisse être le résultat, nous assurera sûrement la quiétude cherchée, fruit d'une politique sage tant au Maroc qu'en Turquie, en Algérie qu'en Tripolitaine, en un mot partout où notre influence devient chaque jour plus prépondérante.

Ce n'est donc pas le moment de se nourrir exclusivement des utopies humanitaires ou soi-disant telles de certains songe-creux.

Il ne nous appartient pas, à nous Français, devant les armements prodigieux de nos voisins, de perdre de vue l'éventualité possible, tôt ou tard certaine, dirons-nous, d'une guerre dont un des effets des plus graves et des plus immédiats serait de séparer la Métropole de ses colonies et de mettre celles-ci dans une situation fâcheuse, si la défense de leurs côtes ne se trouvait pas, dès maintenant, sérieusement organisée. Nul n'ignore les efforts constants de l'Allemagne pour obtenir en Méditerranée un débouché et un port de refuge à ses flottes.

La grande mer latine est la vraie route de l'Asie et des Indes et l'empereur Guillaume, ne saurait oublier qu'un jour viendra où il lui faudra disputer à l'Angleterre l'empire des mers et que la Méditerranée sera un des morceaux les plus difficiles à obtenir.

Dans les conflits futurs, la mer sera le théâtre obligé des premiers grands combats et décidera peut-être du sort final des adversaires.

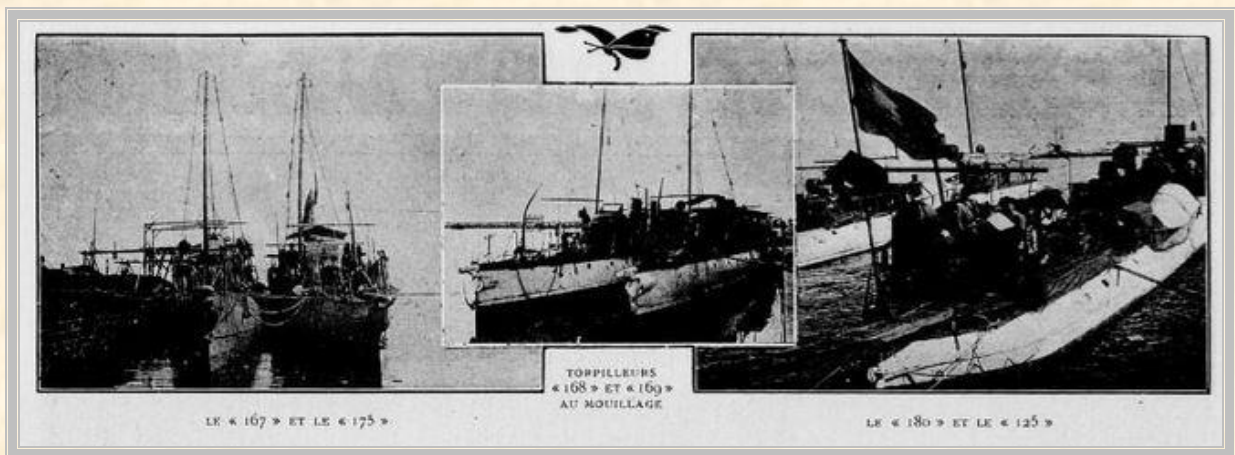


Il était donc de toute urgence de s'occuper, après les alertes de ces dernières années, de l'organisation défensive du littoral. Et c'est pourquoi la reconstitution de notre marine militaire est une des préoccupations principales de nos gouvernants, dont le premier souci fut de remédier, le

Plus rapidement possible, aux fautes commises, lors du passage de M. Pelletan au Ministère de la Marine. Ils se sont donc occupés de la défense de nos colonies en général, et de celles, en particulier, qui touchent de près à la Métropole et sont par suite des richesses tout spécialement convoitées. Tel est le cas de la Tunisie et de l'Algérie.

Il est donc tout naturel de se demander si l'Algérie est à même de repousser, par ses moyens actuels, l'attaque soudaine d'un adversaire puissant.

Tout le monde se souvient combien fut-pénible l'expérience de Fachoda et avec quelle hâte-il fallut alors créer une défense, en quelque sorte rudimentaire, pour remédier aux négligences du passé qui nous mettaient à la merci des escadres anglaises croisant presque en vue de nos côtes.

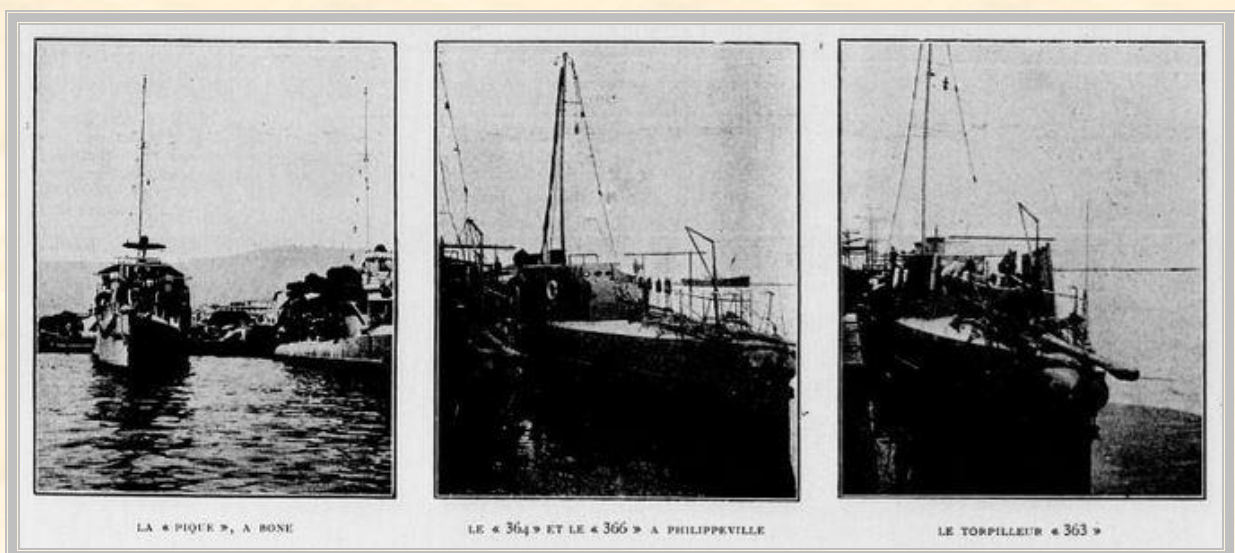


Cette expérience a-t-elle ouvert les yeux de nos gouvernants et a-t-elle procuré à la colonie les moyens de protection nécessaires pour la mettre à l'abri de toute attaque imprévue et audacieuse ?

Il est certain que le premier émoi passé, les services intéressés se sont occupés de satisfaire aux nécessités les plus urgentes. Mais combien sont encore nombreuses les lacunes !!

Si les événements qui se déroulent ont provoqué chez tous une inquiétude grave, ils ont aussi redoublé l'activité des organisateurs de la défense de l'Algérie.

Malheureusement, les crédits insuffisants ont obligé de négliger bien des questions importantes afin d'assurer de préférence la sécurité immédiate de points stratégiques de portée plus haute. Mais le cadre qui nous est fixé ne nous permet pas de parler de ces négligences forcées, et nous pourrions citer, entre autres, l'état de protection du port de Bône.



La défense du littoral algérien s'est organisée de tous côtés et le voyage du général Pendezec en Tunisie et en Algérie pendant les mois de septembre et octobre 1907 était le début des études pratiques de l'organisation de cette défense.

La parité des intérêts de la Tunisie et de l'Algérie ne saurait être niée.

Bien que l'organisation militaire de la Régence et de celle du XIXe Corps ne soient pas semblables, les moyens de résistance seront forcément les mêmes. Quel que soit le point de débarquement choisi par l'ennemi, il sera de toute nécessité que la colonie voisine associe ses efforts à ceux de l'autre pour repousser cette invasion.

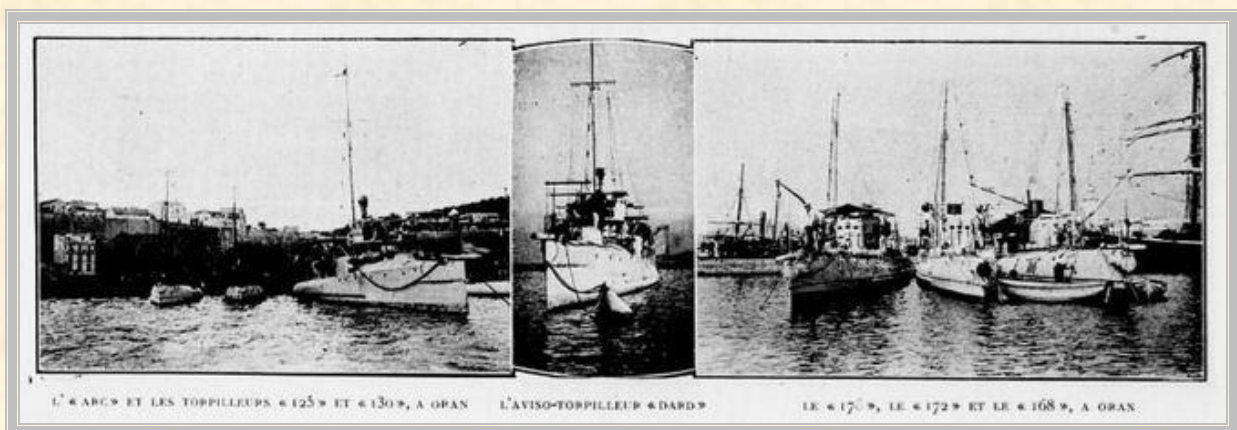
Le général Pendezec a fourni au Ministère de la Guerre une série de rapports concernant la question des garnisons, afin d'augmenter, dans les meilleures conditions possibles, les éléments de résistance des localités voisines des points où une escadre ennemie pouvait tenter une descente de ses troupes.

M. Thomson, ministre de la Marine, s'est préoccupé, de son côté, de doter l'Algérie d'une défense mobile de premier ordre et l'amiral commandant la Marine en Algérie fut chargé de faire exécuter des études pour la création prévue des trois points d'appui : Oran-Alger-Philippeville. Ces trois points d'appui devaient être pourvus de sous-marins, torpilleurs et contre-torpilleurs.

L'État-major de la Défense Mobile d'Algérie s'était mis immédiatement à l'œuvre et avait envoyé des Commissions, composées d'ingénieurs des Ponts et Chaussées et d'officiers de notre Marine militaire, étudier sur place l'organisation de ces trois points.

Le travail était considérable ; il fallait, en effet, trouver une place sûre pour les sous-marins, édifier des ateliers de réparations, des usines pouvant fournir l'énergie électrique nécessaire au chargement des accumulateurs des sous-marins, constituer des dépôts de charbon, etc., etc.

Le travail fut urgent pour Alger ; le Ministre désirait, en effet, doter de suite ce port de trois sous-marins du type Naïade que les chantiers de la Marine venaient de livrer au Gouvernement.



Malgré toute la hâte et la bonne volonté de la Commission, les projets ne purent être transmis à Paris qu'au commencement de novembre 1905. Il serait trop long d'expliquer les motifs de ces retards.

Mais, depuis, bien des difficultés ont été aplanies ; les études se sont continuées sans interruption et les services de la Marine, des Ponts et Chaussées et du Génie, en faisant des concessions mutuelles, sont arrivés à être à peu près d'accord sur tous les points. L'Algérie sera donc dotée avant peu d'un admirable système de défense maritime capable de satisfaire aux exigences des plus difficiles.

C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que le port de Philippeville, qui n'était qu'un poste de refuge pour les torpilleurs et un petit dépôt de charbon, comprendra, lorsque le système défensif sera organisé en entier, douze torpilleurs, six sous-marins, un contre-torpilleur, un atelier central de réparations et un dépôt considérable de charbon. Le poste sera sous les ordres d'un capitaine de frégate commandant. Nous donnons une vue des trois points choisis comme appui et des photographies de quelques-unes des unités de notre Défense Mobile actuelle.

P. P.

*Source :*

*26 septembre 1908.*

*Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France*



*Accueil*



*Afrique du Nord Illustrée*